



PARIS TERRES D'ENVOI

**PLUI**  
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

**6.1. PLAN DES DÉLIMITATIONS DE ZONES**

**9. Villepinte**

Échelle 1 : 6 000<sup>ème</sup>

Projet de PLUI arrêté en Conseil de Territoire en date du 26 juin 2024

- Légende**
- Unité de commune
  - Unité de zone
  - Unité de parcelle
  - BSI
- ZONES**
- U1 : Zone pavillonnaire
  - U2 : Zone de centralité
  - U3 : Zone urbaine mixte
  - U4 : Zone de bourg et centre ancien
  - U5 : Zone de grande résidence
  - U6 : Zone d'activités économique
  - U7 : Zone d'équipement
  - UP : Zone de projet
  - AU : Zone à urbaniser
  - A : Zone agricole
  - N : Zone naturelle